



Le 23 novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

LANGUES OFFICIELLES

M^{me} Holt

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

ACCESSIBILITÉ

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Bockus

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Bockus

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Bockus

M^{me} Holt

PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

LOGEMENT

M. Losier

L'hon. M^{me} Green

M. Losier

L'hon. M^{me} Green

M. Losier

L'hon. M^{me} Green

FOYERS DE SOINS

M. Gauvin

L'hon. M^{me} Bockus

M. Gauvin

L'hon. M. Steeves

ENVIRONNEMENT

M^{me} Mitton

L'hon. M. Crossman

M^{me} Mitton

L'hon. M. Flemming, c.r.

M. Gauvin

FINANCEMENT DES SOINS DE SANTÉ

L'hon. M^{me} Green

PROGRAMMES SOCIAUX

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

ITINÉRANCE

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

LANGUES OFFICIELLES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, nous avons célébré aujourd'hui cinq personnes extraordinaires du Nouveau-Brunswick dont les réalisations exceptionnelles dans notre province ont été soulignées par leur élévation à l'Ordre du Canada. Il s'agit de Catherine Akagi, de Bud Bird, d'Isabelle McKee-Allain, de Joanne McLeod et de Bernard Poirier.

(Exclamations.)

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Oui, il s'agissait plutôt de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Merci.

Ces chefs de file m'ont inspirée par leur travail visant à favoriser un Nouveau-Brunswick inclusif à maints égards.

[Original]

Parmi les gens particulièrement inspirants, il y a Isabelle McKee-Allain et Bernard Poirier. Leur travail persistant et courageux, pour promouvoir la culture francophone et acadienne et la protection des droits des francophones du Nouveau-Brunswick, est inspirant.

Cela m'a fait penser à la *Loi sur les langues officielles* et à la création, il y a un an, du Secrétariat aux langues officielles, qui, selon le premier ministre, allait promouvoir le bilinguisme et élaborer le plan de mise en œuvre exigé par la loi. Monsieur le premier ministre, pouvez-vous nous donner une mise à jour sur le travail effectué par le secrétariat depuis décembre dernier? Quand devrions-nous attendre son plan de mise en œuvre?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Oui, bien sûr, j'ai également assisté à la cérémonie d'investiture de l'Ordre du Nouveau-Brunswick, et les cinq récipiendaires méritaient bien une telle reconnaissance. En discutant avec le comité de sélection du travail qu'il a accompli... Je pense qu'il y a eu plus de 200 propositions, Monsieur le président ; la sélection des cinq membres a donc posé un grand défi au comité, mais les personnes choisies méritaient bien leur nomination. Je sais que cela faisait partie de vos premières observations, préoccupations et réflexions, et je tiens donc à réitérer que la lieutenant-gouverneure a tenu une très belle cérémonie.

Pour ce qui est du secrétariat, il poursuit son travail. Il a établi une journée de célébration dans la province. Réfléchir chaque année aux prochaines étapes et à ce que nous pouvons faire autrement est un processus continu. Je pense que nous poursuivons sur la voie de la



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

promotion afin d'aider les gens de notre province à devenir pleinement bilingues. En effet, je me demande depuis le début comment nous pouvons veiller à ce que tous les élèves de notre province soient pleinement bilingues à la fin de leur parcours scolaire. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de sa réponse. J'espère que vous pourrez nous fournir des précisions. Quand la journée de célébration a-t-elle eu lieu? Quand pouvons-nous par ailleurs nous attendre à voir le plan de mise en application que doit présenter le secrétariat?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que ce que je demanderais ici, c'est... En réponse à la question, je peux obtenir une liste des réalisations et des communications du secrétariat jusqu'à présent, des liens qu'il a établis au sein de chaque ministère et des dossiers qu'il a examinés dans chaque ministère par rapport à la question de savoir si nous suivons les règles et veillons à favoriser les deux langues officielles dans l'ensemble de la province. Après tout, tel est l'objectif. Le secrétariat assure la coordination avec tous les ministères ainsi qu'avec les prestataires de services à l'extérieur du gouvernement.

L'objectif global ne consiste pas à rendre le processus controversé, mais bien à le rendre harmonieux, à mettre l'accent sur le respect et à mettre en oeuvre dans le cadre de celui-ci des programmes qui renforcent nos capacités dans la province et nous permettent de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les langues officielles*.

Monsieur le président, l'idée, à mon avis, c'est de parvenir à de meilleurs résultats, de travailler de manière plus harmonieuse et de mieux collaborer au sein du système, que ce soit dans le domaine de l'éducation ou de la santé, et de viser plus haut dans l'ensemble de notre province afin d'obtenir de meilleurs résultats. Tel est l'objectif du secrétariat. Il continuera de viser cet objectif de même que l'obtention de meilleurs résultats.

ACCESSIBILITÉ

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je pense que j'ai cru entendre une offre visant le dépôt d'un résumé d'un rapport sur le travail du secrétariat. Nous l'attendrons certainement avec impatience. Merci.

Joanne McLeod est une autre personne inspirante qui a été élevée ce matin à l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Joanne est une avocate qui a joué un rôle de pionnière et qui revendique de meilleures conditions pour les personnes à mobilité réduite, et cela m'a fait penser à autre chose. Le Nouveau-Brunswick est l'une des dernières provinces du Canada à élaborer une mesure législative sur l'accessibilité. Le Conseil du premier ministre pour les



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

personnes handicapées a recommandé qu'une loi soit établie avant la fin de 2021. En décembre dernier, le comité spécial a promis qu'un projet de loi serait élaboré dans un délai d'un an. Voilà donc où nous en sommes. Le premier ministre dirait-il si la Chambre peut s'attendre à ce qu'une loi sur l'accessibilité soit déposée dans les délais prévus?

Le président (l'hon. Bill Oliver) : La ministre responsable des Aînés.

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis aussi présidente du Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick. Je suis très contente de dire que je tiendrai une réunion avec le Comité sur l'accessibilité mardi prochain, je crois, si je ne me trompe pas, pour faire le point sur l'évolution du plan. Nous avons un cadre provisoire pour la mesure législative. Je suis très contente d'en faire l'annonce et de poursuivre le travail à cet égard. Donc, nous avons bel et bien un échéancier précis, et j'expliquerai d'abord le tout au comité, si vous le permettez. Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : J'aimerais simplement obtenir des précisions sur un élément.

Le cadre provisoire sera présenté mardi prochain. Cela signifie, je suppose, qu'aucune loi sur l'accessibilité ne sera déposée cette année. Pouvez-vous nous donner une idée du moment où une loi sur l'accessibilité sera présentée à la Chambre?

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Nous voulons disposer d'un cadre provisoire que nous pouvons communiquer à certains des témoins qui ont comparu devant le Comité sur l'accessibilité. Donc, le tout ne sera pas présenté à la Chambre cette année, mais nous envisageons de présenter au début de l'année prochaine un autre document sur les renseignements que les témoins nous ont communiqués. Comme je l'ai dit, nous nous adresserons d'abord au Comité sur l'accessibilité pour lui présenter le cadre provisoire. Le cadre provisoire sera communiqué à certains témoins qui veulent présenter leurs observations à son sujet. Le rapport est intitulé *Rien pour nous sans nous* ; donc, si nous avons omis quelque chose, nous voulons le savoir. Nous espérons présenter le tout au comité, puis aux groupes qui veulent comparaître devant nous. Le travail sur la mesure législative est effectivement en cours. Le travail est accompli de façon concertée.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Ce dossier est la responsabilité du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées. C'est dans un rapport de ce conseil qu'a été promis le dépôt d'un projet de loi sur l'accessibilité en 2021. Je suis reconnaissante que la ministre qui préside le comité se prononce sur le sujet, mais c'est clair que l'objectif ne sera pas atteint.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Vous semblez dire que vous ne déposerez pas le projet de loi au cours de la session actuelle. Il est décevant de constater que l'objectif de 2021 a été raté et que la date de fin d'année fixée par le comité n'a pas été respectée.

Le dossier relève du premier ministre. Puisque, selon un rapport du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées, il s'agit de l'une des initiatives en cours et dont la réalisation reste à venir, le premier ministre nous dirait-il quelles mesures sont prises pour donner suite aux 47 autres recommandations formulées dans ce rapport?

L'hon. Mme Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Je vais être très honnête. Je ne connais pas tout le contenu du rapport du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées. Toutefois, nous ne travaillons pas en fonction de l'échéancier qui y est prévu. En tant que comité multipartite, nous travaillons en fonction de notre échéancier et de l'échéancier des gens qui ont besoin d'aide. S'il nous a fallu un peu plus de temps que prévu, c'est simplement que nous faisons un travail très exhaustif. Merci, Monsieur le président.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Madame la ministre. Je suis déçue de voir que le premier ministre refuse de répondre à des questions sur le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées et ne semble pas être au courant du travail réalisé sur l'accessibilité. Je pense que cela correspond à ce que nous avons vu dans le cas d'autres rapports, comme celui de la commissaire sur le racisme systémique, qui n'a fait l'objet d'aucune réponse, et, comme nous en avons parlé, de la *Loi sur les langues officielles*, à l'égard de laquelle nous ne constatons aucun progrès non plus.

PROGRAMMES SOCIAUX

Je vais passer à l'annonce qui a été faite plus tôt cette semaine au sujet des changements concernant un supplément de 200 \$ pour les bénéficiaires de l'aide sociale. J'espère que la ministre peut nous dire si les parlementaires du côté du gouvernement ont envisagé d'augmenter globalement les taux d'aide sociale. Cela a-t-il été envisagé? Si oui, pourquoi ont-ils choisi de ne pas augmenter les taux et de créer un supplément à la place? S'ils n'ont pas envisagé d'augmenter les taux, pourquoi ne l'ont-ils pas fait?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Oui, nous avons envisagé toutes les possibilités permettant d'augmenter les taux, car ce qui nous importe, c'est d'aider les gens du Nouveau-Brunswick, et nous comprenons que la tranche concernée de la population est la plus vulnérable du Nouveau-Brunswick. Nous avons bel et bien envisagé différents moyens de fournir des fonds additionnels aux

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

bénéficiaires de l'aide sociale, mais nous étions aussi conscients qu'il fallait surtout fournir rapidement le supplément. Le changement des taux nécessiterait beaucoup plus de temps que l'ajout d'un supplément aux taux actuels. Nous avons prévu augmenter les taux en avril, parallèlement à la hausse établie en fonction de l'IPC. Nous avons voulu adopter la mesure plus tôt, car nous comprenons les enjeux liés à l'abordabilité avec lesquels sont aux prises les gens du Nouveau-Brunswick ; nous avons donc établi un supplément, car nous pouvions le mettre en oeuvre beaucoup plus rapidement. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. J'aime la réponse de la ministre, mais j'aimerais tout simplement recevoir quelques précisions. Donc, pouvons-nous anticiper que, en avril, avec l'augmentation de l'IPC, il y aura aussi une augmentation des prestations d'aide sociale?

[Traduction]

Dois-je comprendre que le supplément... Une augmentation en fonction de l'IPC est-elle prévue en avril, de même qu'une augmentation des taux?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. L'augmentation des taux en fonction de l'IPC en avril a lieu de toute façon. Nous avons veillé à ce que cela soit prévu par la loi et les règlements. Elle a lieu chaque année.

Le versement du supplément de 200 \$ que j'ai annoncé en début de semaine prendra effet en février. Les bénéficiaires de l'aide sociale recevront en février un supplément de 200 \$. Encore une fois, il en est ainsi pour des raisons de rapidité. Il nous fallait vraiment mettre la mesure en oeuvre.

Nous comprenons qu'il y a des enjeux liés à l'abordabilité au Nouveau-Brunswick. Nous devons aider les gens du Nouveau-Brunswick et nous avons examiné les meilleurs moyens d'aider les gens les plus en difficulté. Un supplément de 200 \$ sera versé aux bénéficiaires dès février, et il s'agit d'une mesure prise de façon anticipée, car nous avons prévu prendre une telle mesure en avril. Nous la prenons en février. Nous avons dû demander des fonds additionnels pour pouvoir mettre le tout en oeuvre cette année. Je suis vraiment ravie et fière du travail de mon équipe du ministère du Développement social à cet égard.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci des observations. Je veux simplement m'assurer que j'ai bien compris. Le supplément de 200 \$ sera versé en février, puis le taux augmentera de 200 \$ et sera majoré en fonction de l'IPC. Non, il augmentera simplement en fonction de l'IPC. Le taux n'augmentera pas. Le supplément qui sera versé en février deviendra par la suite un supplément mensuel.

Questions orales

Nous avons parlé de collaborer avec les gens et de soutenir les personnes les plus vulnérables ; voici donc notre autre question. Nous avons vu que les initiatives étaient destinées à un groupe de personnes âgées à faible revenu et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Je m'interroge sur la situation des personnes ayant une incapacité, qui reçoivent une prestation à cet égard. Avez-vous envisagé d'augmenter le montant des prestations? Si oui, pourquoi ne l'avez-vous pas augmenté? Si non, pourquoi n'avez-vous pas envisagé de le faire?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à préciser que le supplément de 200 \$ est un supplément mensuel. À partir de février et chaque mois par la suite, les bénéficiaires de l'aide sociale recevront un supplément de 200 \$.

Nous avons également procédé à de nombreuses réformes de l'aide sociale. Chaque année, en avril, elle fait l'objet d'une augmentation en fonction de l'IPC. Le versement du supplément de 200 \$ commencera en février. Nous examinerons le taux de l'IPC en avril, et le montant de base augmentera en fonction de l'IPC.

En ce qui concerne les personnes ayant une incapacité... D'accord, merci beaucoup. Au ministère du Développement social, nous examinons continuellement tous nos programmes. L'un d'entre eux est notre programme de soutien aux personnes ayant une incapacité. Nous en avons fait une priorité. Nous travaillons en ce sens et examinons les possibilités qui s'offrent à nous afin de soutenir les personnes du Nouveau-Brunswick qui ont une incapacité. Merci.

[Original]

LOGEMENT

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Hier, à Saint John, j'ai participé à un sommet sur le logement pour les jeunes. La salle était remplie d'experts — je dis bien des experts dans le domaine. À ma grande surprise — mais pas vraiment —, aucun de ces experts n'a partagé le discours du premier ministre voulant que les défis en matière de logement et de sans-abri étaient de bons défis à relever. Chaque fois que le premier ministre parle, la barre baisse ; je pense toujours qu'elle ne peut pas baisser plus, mais il semble que c'est ce qui se produit.

J'ai une question pour la ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick. Le mois dernier, je lui ai posé une question sur la banque d'aide au loyer. Vous avez dit que janvier était la date visée, mais que vous alliez faire votre possible pour devancer cette date. Avez-vous réussi à le faire? Sinon, pouvez-vous nous donner une date si vous n'avez pas réussi à le faire pour janvier? Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Oui, une bonne conversation a eu lieu. Je dois vous dire que j'étais très déçue de ne pas pouvoir être présente hier à Saint John, où il a été question du logement, particulièrement en ce qui concerne les jeunes. Mon équipe y était, par contre, et les membres de l'équipe ont fourni une bonne rétroaction. Nous aurons une bonne discussion sur ce qu'ils y ont appris et ce que nous pourrions mettre en oeuvre dans la prochaine version de notre Stratégie de logement, au fur et à mesure que nous continuons de la mettre à jour.

Oui, nous avons eu une très bonne conversation au sujet de la banque d'aide au loyer. En fait, puisque vous étiez là-bas, vous avez manqué les observations que j'ai formulées hier. Je m'adresserai de nouveau à la Chambre, non pas la semaine prochaine, mais la semaine suivante, puisque six mois se seront alors écoulés depuis la publication de la stratégie *Un logement pour tous*. Je ferai le point à la Chambre sur tout ce qui touche la Stratégie de logement, sur ce que nous avons accompli au cours des six derniers mois, sur ce que nous avons appris et sur les changements que nous ferons. Je peux vous dire que des discussions auront lieu au sujet de certains éléments liés à la banque d'aide au loyer. Je serai vraiment ravie de vous parler de la question dans une semaine environ. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la ministre pour sa réponse. D'octobre 2022 à octobre 2023, la moyenne du coût du loyer a augmenté de 9 %, soit trois fois plus que le taux d'inflation de la province.

Je présume que le premier ministre va dire que c'est un bon défi à relever ou qu'il va jeter le blâme sur le gouvernement fédéral, mais, si l'on fait la comparaison avec le contexte d'il y a trois ans, cela constitue une augmentation de 28,7 %, soit l'augmentation la plus importante au Canada. C'est deux fois plus que la moyenne canadienne.

[Traduction]

Donc, Madame la ministre, il y a dans certaines provinces un plafonnement des loyers en vigueur. Le plafonnement des loyers est efficace. Il a fonctionné ici. Réinstaurerez-vous un plafonnement des loyers? Si non, pouvez-vous nous donner des explications?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le logement est tellement... Le tout montre simplement que, lorsqu'on présente des statistiques, il y a énormément de données liées au logement. StatCan recueille des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

données. Nos municipalités recueillent des données. Nous recueillons des données. Ensuite, l'équipe d'Habitation NB doit rassembler toutes ces données, essayer de les compiler et déterminer quelles mesures nous pouvons mettre en place pour vraiment transformer la situation liée au logement au Nouveau-Brunswick. Une bonne partie de la situation est liée au taux d'inoccupation dans la province, lequel est beaucoup trop bas en ce moment.

L'une des choses que nous avons constatées quand nous avons élaboré la stratégie *Un logement pour tous*, c'est qu'une seule mesure ne réglerait pas la situation. Une seule mesure ne peut pas régler la situation. Aucun groupe ne peut à lui seul régler la situation. Aucun ministère ne peut à lui seul régler la situation. Il n'y a pas de solution unique. Le plafonnement des loyers ne réglera pas nos problèmes de logement. C'est une pièce du casse-tête que nous devons envisager. Donc, Monsieur le président, j'aimerais dire que le tout fait partie de la stratégie sur le logement. Nous avons rendu publiques 22 mesures que nous avons mises en place. Il ne s'agit là que d'une seule partie d'un tout.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Je prends donc la réponse pour un non. Vous aidez les gens du Nouveau-Brunswick, mais pas trop, car il serait très important d'instaurer un plafonnement des loyers. Quoi qu'il en soit, passons à autre chose.

Il y a quelques semaines, j'ai demandé : Comment le budget de 500 millions de dollars serait-il dépensé? Vous m'avez proposé de vous rencontrer dans le cadre d'une séance d'information, ce que j'ai fait. Je vous en suis très reconnaissant. Vous avez fait du très bon travail, soit dit en passant, et je vous en remercie. Toutefois, il y a une question à laquelle vous n'avez pas voulu ou n'avez pas pu répondre. La voici : Comment l'argent a-t-il été dépensé? Je vais poser la question de nouveau aujourd'hui. Nous diriez-vous comment l'argent a été dépensé et comment il le sera? Où en sommes-nous en ce moment par rapport au budget de 500 millions de dollars?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous ne sommes pas entrés dans les détails. Nous avons bel et bien parlé de nombreux autres détails quand nous nous sommes réunis et avons parlé de la stratégie sur le logement. Nous avons parlé de l'ensemble des 22 initiatives et de l'avancement de notre travail à cet égard.

Je vous lance une offre. Quand je ferai le point dans une semaine et demie, je traiterai aussi de l'aspect financier. Il est censé s'agir d'un compte rendu complet. Je veux que la Chambre sache où nous en sommes par rapport à notre stratégie *Un logement pour tous* et à toutes les mesures que nous avons mises en place.

Questions orales

Étant donné que nous nous sommes réunis et avons discuté des 22 mesures et de l'avancement de notre travail à cet égard, j'espère que le député d'en face conviendra que nous avons fait beaucoup de progrès depuis cinq mois et demi. Dans deux semaines, six mois se seront écoulés. Nous avons fait beaucoup de progrès. Nous avons également appris beaucoup de choses depuis cinq mois et demi, Monsieur le président. Nous allons devoir faire des changements et prendre des éléments en considération, mais nous avons fait beaucoup de progrès. Je suis vraiment satisfaite de l'équipe d'Habitation NB. C'était une très bonne idée de faire appel à la Société d'habitation, en tant qu'entité autonome, et de laisser les membres du personnel mener la barque en matière de logement.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

[Original]

FOYERS DE SOINS

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le prochain sujet en est un qui est très sérieux et qui me tient à cœur. Écoutez, ce n'est pas un sujet qui se prête à des jeux politiques. C'est une question qui nous tient à cœur, du côté de l'opposition. J'en ai parlé avec la ministre du Développement social et avec la ministre responsable des Aînés et je sais qu'il s'agit d'une question qui leur tient également à cœur.

En comité, Monsieur le président, on a appris que, dans jusqu'à 73 % des établissements de soins de longue durée, il est possible que la circulation de l'air soit propice à la propagation de virus. On sait que les personnes âgées ont été durement touchées durant la pandémie. C'est une tranche de notre population qui est plus vulnérable. Il ne s'agit pas seulement de nos personnes âgées, mais aussi du personnel de ces établissements.

Il faudra entreprendre un projet de grande envergure pour arriver à ramener la qualité de l'air à un niveau acceptable pour nos personnes âgées, mais on doit absolument entreprendre ce projet. C'est trop sérieux. La santé de nos personnes âgées en dépend. Donc, pourriez-vous nous donner des précisions quant au calendrier des travaux et aux mesures qui seront prises? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous sommes bien au courant de la situation liée à la qualité de l'air dans les foyers de soins de notre province. Certains d'entre eux doivent effectivement faire l'objet de travaux de réparation et d'amélioration.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

En ce moment, 22 grands chantiers sont en cours dans des foyers de soins, et une évaluation complète est aussi réalisée dans les autres foyers de soins simplement pour déterminer le travail qu'il faut faire. Nous sommes bien au courant de la situation et nous nous préoccupons grandement de garder les personnes âgées de notre province en bonne santé. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Continuons à parler des soins aux personnes âgées. Nous avons appris hier, par le biais des médias, qu'il y a des employés membres du SCFP qui sont en négociation avec le gouvernement. Il semble qu'il y a maintenant une impasse dans les négociations.

Les employés ne peuvent pas tous sortir pour faire la grève, parce qu'une loi les empêche de le faire — je crois que c'était le projet de loi 17 à l'époque de son dépôt. Cependant, si une désignation est faite, jusqu'à 40 % des employés pourraient sortir faire la grève, ce qui laisserait seulement 60 % du personnel pour prendre soin des personnes âgées. Comme je l'ai déjà dit, nous avons vu à quel point les personnes âgées ont été touchées pendant la pandémie. Donc, nous avons besoin de tous les employés, car nos personnes âgées le méritent.

Alors, voici ma question à cet égard, destinée à quiconque veut bien y répondre : Quand le gouvernement va-t-il s'asseoir avec ces gens-là pour négocier de bonne foi afin d'éviter ces mesures drastiques qui feraient en sorte que les personnes âgées paieraient encore la note? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci de la question. Nous ne pouvons jamais beaucoup parler de négociations à la Chambre. Nous ne pouvons pas négocier ici. Cela dit, nous négocions tout le temps. Nous aurons recours à des moyens de conciliation, au besoin, et nous irons encore plus loin s'il le faut. Toutefois, nous menons toujours des négociations sérieuses avec tous les syndicats. Les foyers de soins sont gérés par l'intermédiaire de l'Association des foyers de soins. Dans ce cas, l'association s'occupe des négociations pour les syndicats. Oui, les négociations se poursuivent, et, si c'est nécessaire, la conciliation constituera la prochaine étape. Bon, toutefois, savez-vous quoi? Nous continuons le travail. Cependant, nous ne pouvons certainement pas négocier ici.



Questions orales

[Original]

ENVIRONNEMENT

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick est une belle province dotée de vastes espaces naturels. C'est l'une des raisons pour lesquelles les gens aiment y vivre ou la visiter en tant que touristes. Malgré cela, la santé des gens du Nouveau-Brunswick est menacée par la pollution et les toxines environnementales, et la population de la province mérite d'avoir un environnement propre et sain. Cela signifie de l'air pur à respirer, cela signifie de l'eau propre à boire et cela signifie que la pollution et les toxines ne doivent pas rendre les gens malades.

J'ai une question simple à poser au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, et il peut répondre par oui ou par non. Soutient-il le droit des gens du Nouveau-Brunswick à un environnement sain et propre?

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la députée d'en face de sa question. Bien entendu, nous sommes favorables à un environnement propre à tous les égards. Comme vous le savez, j'ai déjà dit que tout concerne l'air, la terre et l'eau. Il est certes important que nous ayons de l'air pur à respirer. Les gens de l'opposition parlaient hier de la qualité de l'air dans les écoles et, il y a quelques minutes, de la qualité de l'air dans les foyers de soins et sur les sites industriels. Il s'agit d'une question très importante que notre ministère prend au sérieux. Des personnes travaillent sur le terrain pour cerner tous les domaines de préoccupation possibles. Nous avons toujours eu une conversation ouverte. Les personnes qui souhaitent aborder des situations particulières devraient continuer de le faire ou organiser une réunion. Ce serait également très bien. Merci.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. Je n'ai pas vraiment entendu le ministre dire s'il soutient expressément le droit à un environnement sain et propre. Quoi qu'il en soit, depuis le début du mandat de l'actuel ministre, les gens du Nouveau-Brunswick n'ont manifestement pas ce droit et ils ne l'avaient pas non plus pendant le mandat des ministres de l'Environnement libéraux et conservateurs précédents. Il suffit d'examiner la situation dans la province. L'explosion à l'installation de AIM Recyclage à Saint John a entraîné la contamination des légumes que les gens cultivent chez eux, sans parler de l'air qu'ils respirent. La puanteur qui se dégage de l'usine de Coastal Shell à Richibucto est telle que les gens ne peuvent pas aller dehors. À la plage Parlee, on est aux prises avec des problèmes de contamination par la bactérie E. coli en raison de l'aménagement de terrains de camping, ce qui rend l'eau impropre à la baignade. Dois-je en dire plus?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Comment le ministre de l'Environnement peut-il trouver de telles situations acceptables pour les gens de Saint John, de Richibucto et de Shediac s'il soutient vraiment le droit des gens du Nouveau-Brunswick à un environnement sain et propre?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Monsieur le président, un droit peut faire l'objet d'une action en justice. La question touche certes de nombreux aspects de notre corpus législatif. Il y a des dispositions législatives portant sur la nuisance et sur la pollution, entre autres. Bien sûr, les gens devraient respirer de l'air pur et disposer d'une eau propre. Après tout, s'attend-on à ce que nous disions ici que nous sommes en faveur de la pollution de l'air et de l'eau?

Nous ne sommes évidemment pas en faveur de la pollution. Laisser entendre le contraire serait ridicule.

Je dirai ceci. Vous avez cité l'exemple de AIM. Eh bien, je vais vous dire que je fais partie du groupe de travail sur les activités de AIM et que je connais le type de travail qui y est effectué. Je suis au courant des recherches, je sais qui sont les experts que nous avons engagés et je suis au courant du travail que nous avons effectué. Je tiens à vous assurer que, vu les résultats et ce qui s'est passé à AIM, le gouvernement ne reste aucunement les bras croisés. Nous présenterons un rapport complet et détaillé qui contiendra une analyse exhaustive des événements. De telles situations ne sont pas tolérables dans notre province et n'y seront pas tolérées. J'ajouterai que, oui, les gens du Nouveau-Brunswick respireront de l'air pur et boiront de l'eau propre.

(Applaudissements.)

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci, merci, merci. Ça suffit, merci.

FINANCEMENT DES SOINS DE SANTÉ

Dans un autre ordre d'idées — je sais qu'il y a des gens ici aujourd'hui qui s'intéressent beaucoup à la question —, au titre du dernier budget, il a été indiqué que les préposés aux services de soutien à la personne recevraient une augmentation de 2,50 \$ l'heure, et nous convenons qu'ils méritent au moins cela. Cela ne fait aucun doute — aucun doute. C'est très important. Du même souffle, on nous a fait savoir que les conseillers en intégration communautaire recevraient 1 \$. Nous avons entendu dire, et je sais que les parties prenantes ont entendu dire, que la différence entre les salaires horaires serait corrigée. Je pense que les gens concernés ont reçu une lettre indiquant que cela ne se produirait pas cette année. Voici ma question. Pourquoi l'augmentation de 2,50 \$ n'a-t-elle pas été accordée équitablement aux divers groupes? S'agit-il d'un oubli?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président.



Questions orales

Au ministère du Développement social, nous accordons de l'importance à l'équipe qui appuie le travail que nous faisons pour protéger les personnes âgées, pour prendre soin des personnes âgées, pour prendre soin des personnes ayant une incapacité et pour prendre soin des enfants qui ont besoin de notre aide. Les diverses désignations dont vous avez parlé sont très importantes en ce qui concerne le continuum de la prestation de soins aux personnes les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick.

Des augmentations sont entrées en vigueur l'année dernière. La façon dont ces augmentations ont eu lieu a suscité des préoccupations. Je peux garantir au député d'en face que notre équipe du ministère du Développement social examine les salaires et les éléments financiers qui y sont liés, et nous aurons des observations et des renseignements à présenter au moment de l'élaboration du budget, auxquels s'ajouteront des demandes liées notamment aux salaires. On s'occupe de la question et on en tient compte, et d'autres discussions auront lieu à cet égard lorsque nous parlerons du budget au début de la nouvelle année. Merci beaucoup, Monsieur le président.

PROGRAMMES SOCIAUX

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais revenir là où nous nous sommes arrêtés, car je pense qu'une occasion se présentait à la ministre de nous dire si des mesures visant l'abordabilité avaient été envisagées pour les personnes ayant une incapacité et pourquoi le gouvernement a décidé de ne pas augmenter leur prestation et de ne pas y ajouter un supplément. J'espère qu'elle pourra fournir la partie souhaitée de la réponse, puisque je sais qu'elle a manqué de temps pour le faire.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Je vous remercie de la considération que vous manifester en me donnant l'occasion d'essayer de finir mes observations. Une minute peut être un laps de temps très long ou très court, selon la question posée.

Oui, Monsieur le président, au cours des dernières années, nous avons accompli beaucoup de travail en ce qui a trait aux taux d'aide sociale et aux taux des prestations versées aux personnes ayant une incapacité, ce qui a permis de fournir des revenus connexes. Des efforts de toutes sortes ont été déployés au cours des deux ou trois dernières années, et des changements ont été faits, mais nous n'avons pas terminé. Selon moi, le supplément de 200 \$ est certainement un exemple de notre façon d'examiner attentivement ce qui est nécessaire et de faire des changements.

Monsieur le président, je peux vous dire que les prestations d'invalidité et les programmes connexes me tiennent vraiment à coeur. À l'heure actuelle, nous travaillons en équipe pour examiner la façon dont les fonds associés à ces programmes sont versés et les besoins, et

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

nous y associons ensuite les demandes de crédits budgétaires qui seraient nécessaires. Il s'agit d'une mesure à laquelle nous travaillons activement, mais elle n'est pas encore prête à être mise en oeuvre, contrairement au supplément de 200 \$. D'autres renseignements seront communiqués à cet égard.

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Aujourd'hui, nous avons beaucoup parlé de divers groupes minoritaires et communautés vulnérables. Nous avons parlé de l'importance de l'air pur dans les foyers de soins. Nous avons parlé de l'importance d'aider les personnes qui ont du mal à composer avec le coût de la vie.

Nous entendons dire actuellement que de nombreuses personnes ont des problèmes de santé. C'est la saison de la grippe. Nous constatons une augmentation des hospitalisations liées à la COVID-19. Nous constatons une augmentation des cas de VRS. À la même période l'année dernière, la Santé publique nous a présenté un compte rendu de la situation sanitaire dans la province et avait donné des conseils aux gens du Nouveau-Brunswick sur la façon de gérer les différentes maladies. J'ai reçu un rapport ce matin selon lequel trois membres du personnel infirmier du Moncton Hospital sont en congé, car ils ont été déclarés positifs à la COVID-19 ; ils ne sont donc pas présents pour répondre aux besoins des gens en matière de soins de santé.

J'aimerais demander au ministre si la médecin-hygiéniste en chef fera bientôt le point pour les gens du Nouveau-Brunswick sur la saison de la grippe et des maladies.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président. La médecin-hygiéniste en chef fera le point quand elle jugera bon de le faire. Nous ne lui disons aucunement ce qu'elle doit faire.

Toutefois, Monsieur le président, je me trouve encore une fois à tenir l'opposition responsable ici, dans la Chambre de l'Assemblée législative. Hier, le chef du Parti vert a dit que nous inaugurons « une clinique dépourvue d'équipement et en sous-effectif », et il a dit que nous inaugurons « des cliniques vides ». La réalité ou le fait, c'est que cette clinique que nous avons inaugurée hier, soit le centre de traitement des urgences mineures dans le Brookside Mall, était dotée de personnel, c'est-à-dire des médecins, des membres du personnel infirmier praticien et des membres du personnel infirmier. Elle était dotée d'équipement, soit des appareils de radiographie et de toutes sortes de choses. Elle a aussi reçu des patients et, à midi, elle en avait servi 60. Monsieur le président, je demande au député de vérifier ses faits. S'il n'a pas dépassé la limite de l'acceptable, il frôlait certainement la désinformation.

ITINÉRANCE

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il y a un autre élément sur lequel je n'étais pas tout à fait prête à faire le point hier. Aujourd'hui, nous parlerons donc de la situation des 67 personnes à propos desquelles la chef de l'opposition officielle a posé une question mardi. J'aimerais signaler que, le 1^{er} novembre, 51 personnes semblaient être en situation d'itinérance ou vivre dans un logement précaire dans la région de St. Stephen. Les coordonnées exactes de la zone géographique sont difficiles à déterminer, car certaines de ces personnes n'ont pas d'adresse fixe, mais elles proviennent des secteurs de Lepreau, de St. George, de Saint Andrews, de St. Stephen et des îles de Fundy.

L'année dernière, le refuge contre le froid à St. Stephen comptait 15 lits. Il y avait 67 personnes — et c'est de là que vient le chiffre — qui ont utilisé le service du refuge de décembre dernier à la fin d'avril. En mars et en avril, 59 personnes ont utilisé ce service pendant au moins une journée. Les personnes qui utilisent les refuges n'y vont pas toutes les nuits. Le taux d'occupation du refuge pour les mois d'hiver était d'environ 85 %, ce qui correspondrait donc à 13 lits utilisés chaque nuit.

Un dénombrement ponctuel en zone rurale réalisé au printemps 2023 n'a pas porté précisément... Eh bien, le dénombrement a été fait dans la région, mais il portait sur les refuges, entre autres. Nous réaliserons un autre dénombrement ponctuel ce printemps dans les zones rurales, en prenant en compte les personnes hébergées et celles qui sont sans abri. Nous devrions donc disposer d'un nombre ponctuel à cet égard au printemps. Les nouveaux services et les services améliorés que nous fournirons en allant à la rencontre des gens permettront également d'assurer le suivi de données plus fiables, car on travaillera dans le cadre de leur prestation avec des personnes de la région. Voilà un résumé des chiffres pour répondre à votre question.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président, et merci à la députée d'en face des renseignements fournis. Je pense que les chiffres montrent clairement qu'on est aux prises à St. Stephen avec des défis importants en ce qui concerne les personnes qui sont en situation d'itinérance et qui se retrouvent dans le froid en ce moment. Je pense que le chiffre 51 a été avancé. Voilà une situation très préoccupante. Je crois savoir que les gens du ministère travaillent à y remédier. Ils ont essayé de trouver un espace et ont estimé que celui-ci n'était pas approprié. Le maire, les conseillers municipaux et les membres de la collectivité cherchent vraiment à apporter leur soutien et à faire en sorte que les quelque 50 personnes, ou 67 personnes, ne soient pas abandonnées dans le froid en ce moment. Nous devons accorder à la situation une plus grande priorité et faire preuve de plus d'empressement pour que les personnes vivant à l'extérieur des centres urbains et dans les zones rurales comme St. Stephen reçoivent l'attention qu'elles méritent et que les solutions

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qu'elles méritent soient prises. Cela touche beaucoup de personnes dans une petite collectivité.

(Exclamations.)

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Suis-je censée poser une question en réponse? Ah, d'accord, je suis désolée. Quand pensez-vous avoir...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée. Madame la ministre, vous avez la parole pendant une minute.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. Il n'y avait pas vraiment de question, mais je voudrais assurer aux parlementaires d'en face et aux gens de la région de St. Stephen que nous prenons la situation très, très au sérieux. En fait, j'aurai demain une réunion avec le maire et avec certains représentants de la collectivité pour chercher à trouver plus de solutions au problème. Il reste encore beaucoup de choses à dire sur le sujet, mais je ne dirai pas tout à la Chambre ; toutefois, tout le monde met la main à la pâte. Nous savons à quel point la situation est critique et nous trouverons une solution. Merci.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : La période des questions est terminée.